



PROGRAMME CODEX - GRANDS PROGRAMMES URBAINS

L'impact d'un grand programme urbain dépasse la simple production d'un objet ou d'une collection d'objets architecturaux et urbanistiques dans un milieu d'insertion. Peu importe son origine privée ou publique, sa dimension, le grand programme urbain crée à court et long terme les conditions de transformation du tissu urbain dans lequel il s'insère ; transformations formelle, environnementale, économique et sociale.

Objectif du programme Codex : Constituer un répertoire de grands programmes urbains

Nous manquons de données fiables et surtout comparables entre les différents programmes urbains d'envergure programmés et construits au Canada et dans le monde. Nous pensons que dans le cadre des missions de l'observatoire Ivanhoé Cambridge, il est important et urgent de combler ce manque.

L'objectif est de constituer un répertoire de cas de grands programmes urbains qui soit une base de données fiables et comparables. Cette base sera utilisable par tout chercheur et professionnel voulant travailler sur les grands projets urbains. Notre souhait est que ce *Codex* devienne à terme une référence en matière d'analyse de grands programmes urbains pour comprendre l'importance du montage, des négociations et de la communication dans la réussite de ces projets.

CE programme travaillera dans un premier temps sur des grands programmes urbains canadiens principalement (Montréal, à Québec, à Ottawa et à Toronto). Ce programme s'ouvrira dans un deuxième temps à des cas de grands projets programmes internationaux.

La règle principale est que la sélection et l'analyse de tous les cas doivent obéir rigoureusement à une démarche méthodologique identique.

Deux professeurs pour diriger le programme

- **Michel Max Raynaud**, Ph.D. Professeur agrégé, École d'urbanisme et d'architecture de paysage
- **Clément Demers**, Professeur titulaire, École d'architecture.

Principes

Le programme fait appel à des étudiants en maîtrise qui souhaitent faire un travail dirigé dans la cadre de la formation en montage et gestion de projets d'aménagement, mais également aux étudiants en maîtrise d'urbanisme.

Le programme est également ouvert à des candidats au doctorat qui souhaiteront travailler et développer les outils méthodologiques et les cadres théoriques nécessaires à l'analyse des projets.



Mode opératoire et critère d'acceptabilité des projets analysés.

Étape 1 : Pour qu'un grand programme urbain puisse être retenu comme un cas et donc entrer dans le *Codex*, il doit *au préalable* répondre aux critères suivants :

1 – Critères d'admissibilité

Pour être défini comme « grand projet urbain », un projet urbanistique ou architectural doit réunir les critères suivants :

- Impact sur la ville : capacité à changer la ville en partie ou en totalité (image et/ou fonctionnement)
- Impact sur la société : capacité à changer la vie des citoyens (participation, cadre de vie)
- Impact économique
- Impact médiatique
- Impact « conceptuel »

2 – Critères de faisabilité

L'étude de cas est-elle réalisable ? C'est-à-dire quelles sont les données disponibles qui vont permettre d'analyser le projet.

- Pertinence, variété et fiabilité des sources de données (témoins et écrits)
- Complémentarité des sources de données (facilité de croisement des informations)
- Accessibilité des sources de données (disponibilité : i.e. sources de presse)
- Connaissance et identification des parties prenantes : politiques, contractuelles et libres
- Accès aux parties prenantes

3 – Critères de sélection

Des programmes anciens, contemporains (récents, achevés ou échoués) ou en cours (non achevés) seront retenus à condition qu'ils réunissent les deux critères précédents.

- Projet « historique » ancien : acceptable dans la mesure où il constitue un jalon important dans le développement des villes et leur meilleure connaissance. Les données accessibles pour ce type de cas devront être évaluées pour vérifier que le cas peut être pertinent dans le *Codex*
- Projet contemporain : le plus riche en informations et données
- Projet en cours : projet en déroulement. Le travail sur la collecte et l'analyse des données se fera selon le principe du *work in progress* et sera accompagné d'un calendrier.

Nb : La réussite ou l'échec d'un grand programme urbain n'est pas un critère de sélection. Tout programme réussi ou échoué peut être un projet riche d'enseignement et mérite d'être analysé.



Étape 2 : Grille d'analyse des cas retenus. Le *Codex* devra contenir des données *qui peuvent être comparées* dans l'optique de recherche, d'études de cas multiples. La grille d'analyse (cadre conceptuel) qui reste à construire tiendra compte des éléments suivants (liste des variables non exhaustive) :

La grille d'analyse se résume en quatre catégories de variables :

- Sphère physique du projet
- Sphère institutionnelle et politique
- Sphère communautaire et sociale
- Sphère économique

Qui se déclinent en :

- Donneur d'ouvrage : caractéristiques et variabilité éventuelle au cours du projet. Le donneur d'ouvrage doit être privilégié dans l'analyse du cas. Il a la vue la plus large du projet dans tout son cycle de vie. Il est le fil conducteur du projet et de l'ensemble de son cycle de vie
- Évènements : description des faits marquants dans la vie du projet
- Chronologie du projet : description des étapes
- Cycle complet du projet : montage – déroulement – clôture- mise en opération
- Nature des changements éventuels apportés au projet
- Contexte local : histoire de la ville, règlements et politique locale (*policies*)
- Contextes généraux : politique urbaine, les courants urbains
- Structure politique (*politics*)
- Structures juridique et financière du projet
- Mode d'approvisionnement pour la conception et la mise en œuvre (concours, appel d'offres,)
- Rôles et nature des parties prenantes
- Impacts envisagés / Impacts réels
- ...